

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 021-212105019-20260427-D2026_051-DE



Séance du 27 avril 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-051

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 20 avril 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, M. PRIOUX Christophe, M. COURTOT Yves, Mme CLERC Véronique, M. PIESVAUX Eric, M. FERRINI Serge, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis

Étaient excusés : Mme CHAUCHEFOIN Yvette, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Procurations de vote :

Mme CHAUCHEFOIN Yvette à M. CHAUCHOT Philippe

Mme PLANCHARD Aveline à Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie

Mme DE MATOS Yolaine à M. MORTIER-JEANNIN Yohann

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages possibles : 19

OBJET : MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE (BIBLIOTHÉCAIRE ET PORTEUR DE PROJET CULTUREL)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et transposée dans le code de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment l'article 3-3.2 ;

Vu l'article L332-2 de la fonction publique dispose qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque la nature des fonctions le justifie ;

Vu la délibération n°2022-043 du 18 mai 2022 décidant la création d'un emploi permanent de bibliothécaire et porteur de projet culturel (adjoint du patrimoine) ;



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026	
Reçu en préfecture le 07/05/2026	
Publié le 07/05/2026	
ID : 021-212105019-20260427-D2026_051-DE	

Séance du 27 avril 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-051

Vu la délibération n°2025-048 du 16 septembre 2025 modifiant le volume horaire de travail hebdomadaire du poste d'adjoint du patrimoine (de 28h30 à 30h30) ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le temps de travail sur ce poste afin d'ouvrir des créneaux de travail administratif hors ouverture au public (1h30 en plus par semaine) ;

Considérant que le temps de travail hebdomadaire actuel du poste est de 30h30, celui-ci passerait à 32 heures ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité (19 voix) de :

- 1) **Décider** de fixer le volume horaire de travail hebdomadaire du poste d'adjoint du patrimoine (bibliothécaire et porteur de projet culturel) à 32h à partir du 1^{er} mai 2026 ;
- 2) **Modifier** le tableau des effectifs comme suit :

SERVICE	LIBELLÉ EMPLOI	GRADE	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS DROIT PUBLIC ET DROIT PRIVÉ	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	TC
	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial	0	1	1	0	TC
	Secrétaire de Mairie	Rédacteur territorial	1	0	1	0	TC
	Chargé de mission « Petite ville de demain »	Attaché territorial	0	1	1	0	TC
	Directeur général des services (DGS)	Attaché territorial	1	0	1	0	TC
Service Culturel	Bibliothécaire / Porteur de projet culturel	Adjoint territorial du patrimoine	0	1	1	0	TNC: 32 H 00
Services Techniques	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	0	1	0	1	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	0	1	1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	0	1	1	0	TNC: 30 H 00
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	2	0	2	0	TNC: 17 H 30

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 021-212105019-20260427-D2026_051-DE

S²LO

Séance du 27 avril 2026

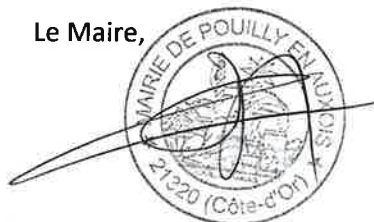
Délibération du conseil municipal n°2026-051

- 3) **Donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.**

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Philippe CHAUCHOT

Le secrétaire de Séance :
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr*